

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Septembre 2025

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
03/09/2025

En exercice	Présents	Votants
14	9	11

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2025-51 Location du
logement 4, rue Saint Pierre

Envoyé en préfecture le
23 SEP. 2025

Déposé en ligne le

23 SEP. 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois de septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle,

Messieurs CHÉRAMY Jacky, GAUTHIER Cédric,

Absents excusés :

M. DELGADO Louis qui a donné pouvoir à Mme MOTTIER Catherine,
M. LELEU Eric qui a donné pouvoir à Mme LANDRE Béatrice,

Absents non excusés : MARCO Benjamin, TYTGAT Loïc.

Mme MOTTIER Catherine a été désignée secrétaire de séance ;

Mme CHERAMY sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Madame le Maire informe qu'il convient de statuer sur l'attribution du logement 4, rue Saint Pierre.

En effet, 6 dossiers complets ont été reçus en mairie qui sont présentés en cette séance de conseil municipal. Voici la composition du foyer des dossiers reçus : 2 dossiers concernent des personnes seules, 2 dossiers pour une personne et 2 enfants (collège et lycée), 1 dossier pour une personne seule et 1 enfant (maternelle) scolarisé dans un autre établissement qu'Azé, 1 dossier pour une personne seule et 2 enfants (maternelle et primaire) scolarisés dans un autre établissement qu'Azé.

Mme le Maire demande à ce que le vote soit à bulletin secret puisque Mme CHERAMY – adjointe est concernée. Elle lit son courrier de demande de logement.

Les élus sont invités à voter pour un numéro de dossier au vu du tableau présenté comprenant les données suivantes : composition du foyer, date de naissance, revenus mensuel, situation professionnelle.

Le vote à bulletin secret est accepté à l'unanimité des présents.

Après dépouillement des bulletins :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 0

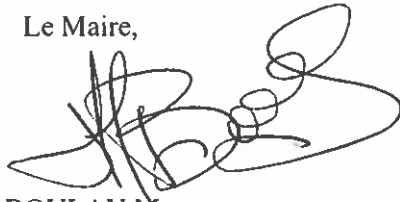
Résultats des votes :

- Dossier 1 : 9 voix
- Dossier 2 : 0 voix
- Dossier 3 : 0 voix
- Dossier 4 : 1 voix
- Dossier 5 : 0 voix
- Dossier 6 : 1 voix

Le logement sera donc attribué au dossier n°1.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la passation de ce bail d'habitation.

Le Maire,



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance



MOTTIER Catherine

11

11/11/2011